

F.M.A.S.	Comité National Monégasque Cellule Apnée	Manuel de formation
----------	---	---------------------

Instructeur FMAS

V.01/2010

## INSTRUCTEUR NATIONAL APNEE FMAS

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- 1 - Etre titulaire d'une licence FMAS en cours de validité
- 2 - Etre âgé de 24 ans révolus à la date de la candidature
- 3 - Etre titulaire du diplôme MF2 FMAS apnée
- 4 - Etre parrainé par écrit par deux instructeurs nationaux apnée
- 5 - Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de un an et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée
- 6 - Avoir fait une demande écrite et motivée au Président de la Commission Technique Nationale
- 7 - Avoir participé à au moins un stage final et examen MF2 FMAS apnée ou équivalence (Fédération Française en l'occurrence)
- 8 - Avoir les avis favorables du ou des responsables de stage, avis partagés par au moins la moitié à la majorité absolue des instructeurs en titre présents
- 9 - Suivre un stage pédagogique en situation de 90 heures au sein d'une structure FMAS ou affiliée
- 10 - Avoir écrit et soutenu un compte rendu de stage relatif au stage pédagogique stipulé en point 9

Le titre d'Instructeur National d'Apnée FMAS est une fonction et non un diplôme. En conséquence, l'Instructeur perdra automatiquement cette fonction si aucune participation à la formation des MF2 d'apnée FMAS ou participation à la vie de la fédération monégasque n'est réalisée au cours d'une période successive de 2 ans.

Seront automatiquement supprimées de la liste des Instructeurs, les personnes qui ne respecteraient pas les règlements et les principes édictés par la FMAS.

### PREROGATIVES

- 1) Représenter la CTN à sa demande à un examen de MF2 FMAS Apnée
- 2) Diriger et valider un stage initial MF2 FMAS Apnée
- 3) Organiser et participer au jury d'un stage final MF2 FMAS Apnée